



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 26 avril 2018
3003 Berne-Wabern, le 24 avril 2018

Le mois de mars 2018 en un coup d'œil

	mars 2018	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018
Etrangers (population résidente permanente)	2'063'428	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	4'063	14'635	13'190
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	6'272	22'785	22'947
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'780	4'511	5'034
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	548	1'365	1'254
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	705	2'108	1'969
Dérogations aux conditions générales d'admission	354	857	931
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'335	10'434	10'188
Naturalisation	2'919	10'178	7'098

Table des matières

1.	Population étrangère	3
2.	Immigration, émigration et solde migratoire	5
2.1.	Immigration (afflux)	5
2.2.	Emigration (sorties)	6
2.3.	Solde migratoire	7
3.	Arrivées sur le marché du travail suisse	9
3.1.	Actifs UE-17/AELE.....	9
3.2.	Actifs UE-8	10
3.3.	Actifs UE-2	11
3.4.	Contingents Croatie.....	12
3.5.	Autorisations octroyées à des frontaliers	12
3.6.	Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	13
3.7.	Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers.....	14
3.8.	Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an	15
3.9.	Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE).....	16
4.	Taux de chômage	18
5.	Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	19
6.	Regroupement familial	20
7.	Naturalisations	22
8.	Autorisations d'établissement C octroyées	23
9.	Définitions	24

1. Population étrangère au 31.03.2018

Population étrangère résidente permanente			
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %
Total	2'037'955	2'063'428	1.2
UE-28/AELE	1'395'523	1'412'292	1.2
UE-17	1'258'281	1'266'319	0.6
UE-8	81'855	88'394	8.0
UE-2	22'442	24'930	11.1
Croatie	28'945	28'596	-1.2
Ressortissants d'Etats tiers	642'432	651'136	1.4

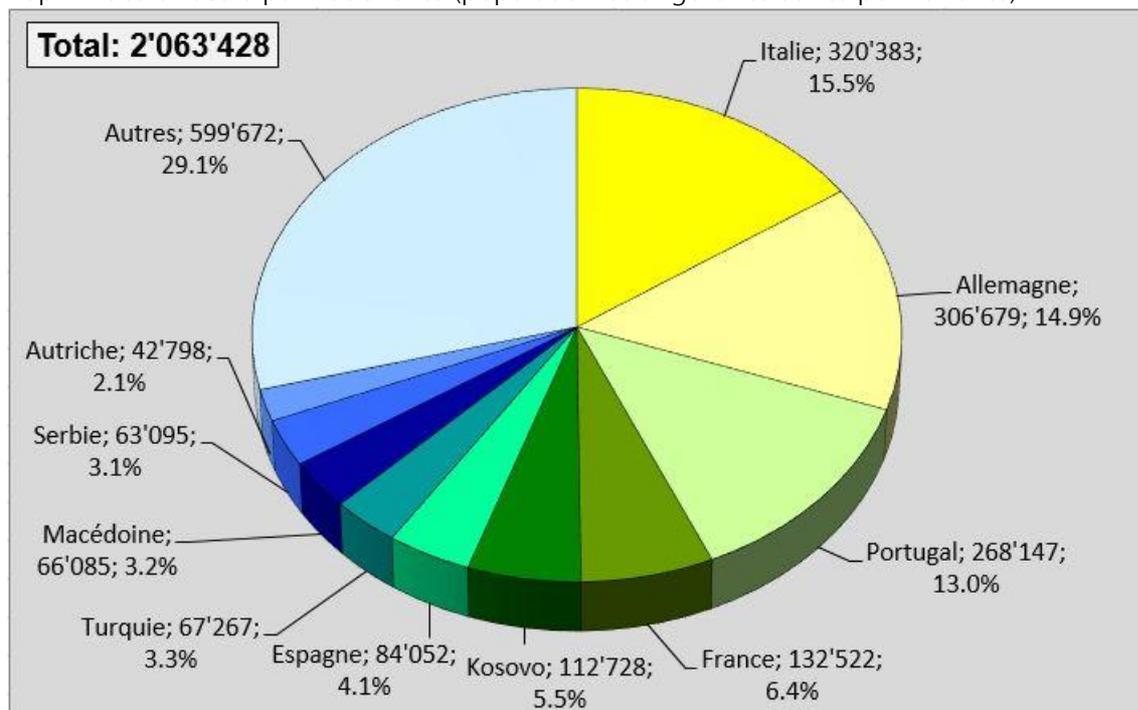
Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'063'428	100.0	25'473	1.2
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	23'565	1.1	-1'049	-4.3
Autorisations de séjour	696'609	33.8	154	0.0
Autorisations d'établissement	1'343'254	65.1	26'368	2.0

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %
Total	53'904	55'022	2.1
UE-28/AELE	43'532	44'440	2.1
UE-17	32'962	32'393	-1.7
UE-8	8'110	8'184	0.9
UE-2	2'066	3'183	54.1
Croatie	289	562	94.5
Ressortissants d'Etats tiers	10'372	10'582	2.0

Source : SYMIC

- En mars 2018, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- En mars 2018, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 80.8% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 19.2% restants provenaient d'Etats tiers.

Top 10 des effectifs par nationalité (population étrangère résidente permanente)



Source: SYMIC

Top 5 des hausses et des baisses d'effectifs

Nationalité	Augmentation par rapport à l'année précédente	Nationalité	Diminution par rapport à l'année précédente
France	4'322	Portugal	-1'733
Erythrée	3'310	Serbie ¹	-1'053
Pologne	2'274	Turquie	-726
Hongrie	1'807	Bosnie et Herzégovine	-516
Syrie	1'753	Croatie	-349

Source: SYMIC

Principaux mouvements de la population étrangère résidente permanente

Hausse et baisses d'effectifs	Année	
	Janvier à mars 2017	Janvier à mars 2018
Solde migratoire	14'635	13'190
Solde naturel de la population étrangère	4'145	3'975
Solde de nationalité	-10'238	-7'236

Source: SYMIC

¹ La Serbie est principalement concernée puisqu'une grande partie des ressortissants kosovars changent seulement maintenant leur nationalité de la Serbie au Kosovo.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)²

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018	Différence en %
Total	11'635	11'111	-4.5	34'093	33'727	-1.1
UE-28/AELE	7'759	7'560	-2.6	23'132	23'427	1.3
UE-17	6'318	6'023	-4.7	18'966	19'111	0.8
UE-8	913	1'077	18.0	2'733	3'202	17.2
UE-2	459	372	-19.0	1'238	793	-35.9
Croatie	43	63	46.5	117	219	87.2
Ressortissants Etats tiers	3'876	3'551	-8.4	10'961	10'300	-6.0
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018	Différence en %
Total	8'663	7'309	-15.6	25'829	25'650	-0.7
UE-28/AELE	6'597	5'769	-12.6	20'301	20'707	2.0
UE-17	4'602	3'828	-16.8	15'617	15'262	-2.3
UE-8	1'544	1'370	-11.3	3'641	3'876	6.5
UE-2	354	475	34.2	816	1'259	54.3
Croatie	83	84	1.2	170	254	49.4
Ressortissants Etats tiers	2'066	1'540	-25.5	5'528	4'943	-10.6

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018	Différence en %
Total	8'707	8'301	-4.7	25'478	25'214	-1.0
UE-28/AELE	5'993	5'840	-2.6	17'860	17'857	0.0
Ressortissants Etats tiers	2'714	2'461	-9.3	7'618	7'357	-3.4

Source : SYMIC

² Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour en janvier - mars 2018: 2'707 (population étrangère résidente permanente) ; 1'212 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)³

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018	Différence en %
Total	6'688	6'459	-3.4	17'961	19'219	7.0
UE-28/AELE	5'080	4'844	-4.6	13'670	14'555	6.5
UE-17	4'450	4'196	-5.7	11'951	12'644	5.8
UE-8	484	475	-1.9	1'300	1'417	9.0
UE-2	81	112	38.3	261	344	31.8
Croatie	51	39	-23.5	94	102	8.5
Ressortissants Etats tiers	1'608	1'615	0.4	4'291	4'664	8.7
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018	Différence en %
Total	4'433	4'066	-8.3	13'617	13'882	1.9
UE-28/AELE	3'687	3'382	-8.3	10'992	11'180	1.7
UE-17	2'783	2'366	-15.0	7'947	7'558	-4.9
UE-8	701	687	-2.0	2'361	2'558	8.3
UE-2	191	267	39.8	643	893	38.9
Croatie	4	55	1275.0	20	143	615.0
Ressortissants Etats tiers	746	684	-8.3	2'625	2'702	2.9

Source : SYMIC

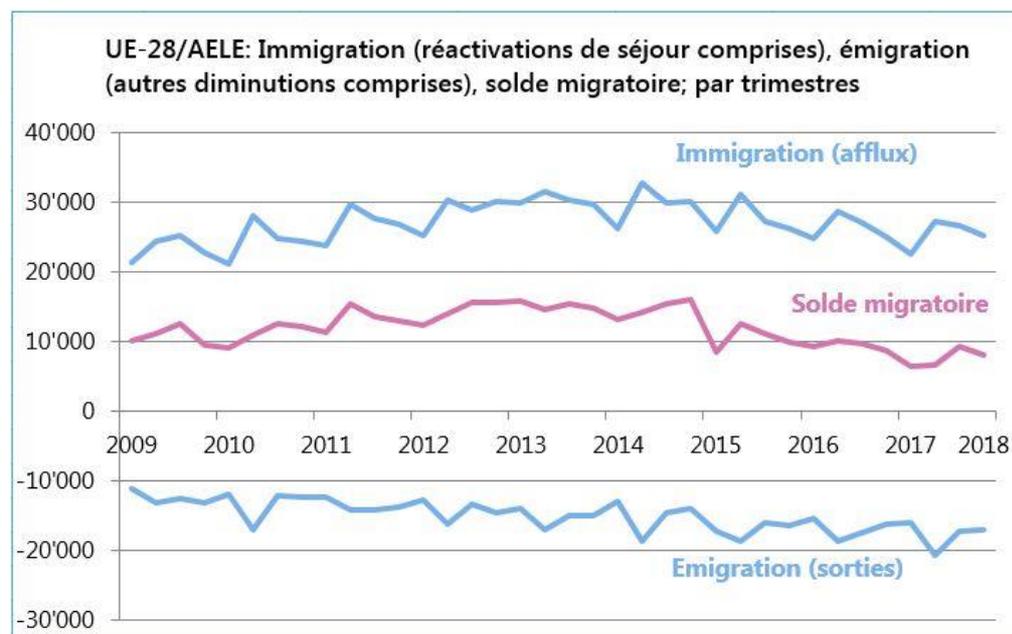
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a diminué pendant les mois de janvier et mars 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (-9.9%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a baissé pendant les mois de janvier et mars 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (-1.1%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a augmenté pendant les mois de janvier et mars 2018 par rapport à la même période de l'année précédente (+7.0%).

³ Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, en janvier - mars 2018 : 4'025 (population étrangère résidente permanente) ; 12'542 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

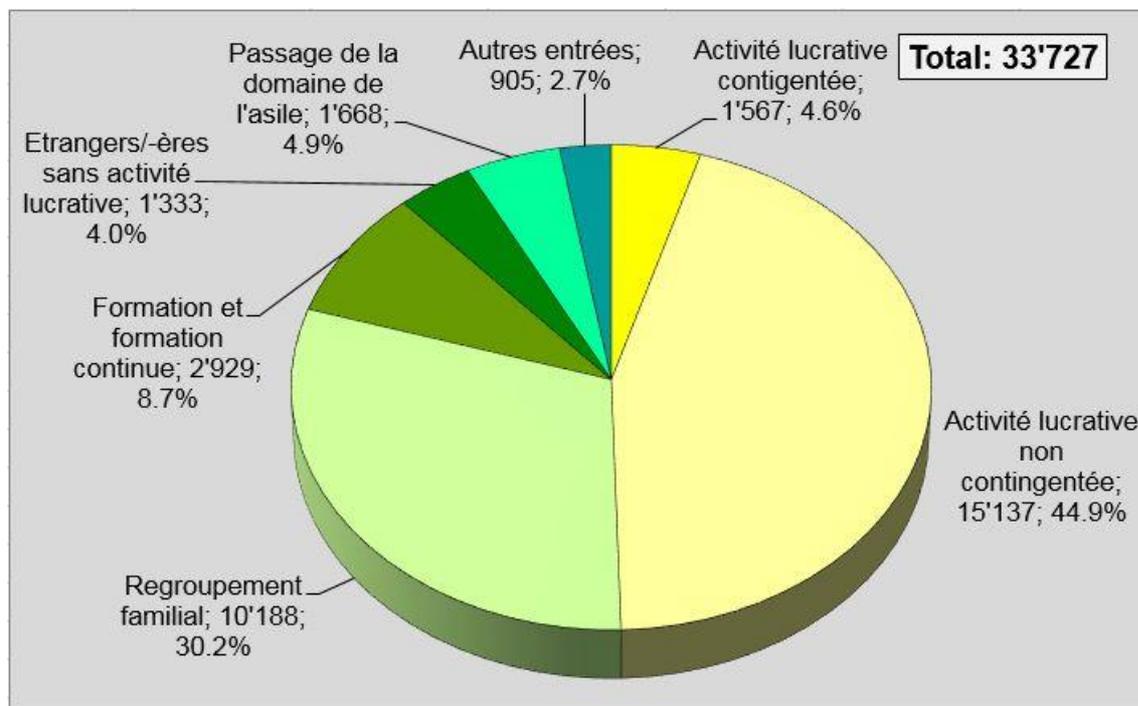
2.3. Solde migratoire⁴

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018	Différence en %
Total	4'359	4'063	-6.8	14'635	13'190	-9.9
UE-28/AELE	2'341	2'353	0.5	8'556	8'011	-6.4
UE-17	1'612	1'558	-3.3	6'333	5'828	-8.0
UE-8	378	536	41.8	1'289	1'644	27.5
UE-2	355	235	-33.8	914	376	-58.9
Croatie	-11	24	318.2	16	113	606.3
Ressortissants Etats tiers	2'018	1'710	-15.3	6'079	5'179	-14.8
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018	Différence en %
Total	1'180	339	-71.3	580	438	-24.5
UE-28/AELE	595	78	-86.9	148	211	42.6
UE-17	154	-156	-201.3	658	629	-4.4
UE-8	387	256	-33.9	-291	-210	27.8
UE-2	-1	-27	-2600.0	-287	-235	18.1
Croatie	50	5	-90.0	39	12	-69.2
Ressortissants Etats tiers	585	261	-55.4	432	227	-47.5

Source : SYMIC

⁴ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

Immigration (afflux) en Suisse, par motifs d'immigration, janvier à mars 2018 (population étrangère résidante permanente)



Source : SYMIC

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Avril	4'429	3'721	-16.0	5'043	4'110	-18.5	7'960	6'640	-16.6
Mai	4'027	3'958	-1.7	4'497	4'830	+7.4	7'378	7'615	+3.2
Juin	4'162	3'681	-11.6	5'172	4'968	-3.9	8'893	8'310	-6.6
Juillet	3'872	3'997	+3.2	3'685	3'916	+6.3	7'527	7'900	+4.9
Août	4'171	4'186	+0.4	3'296	3'101	-5.9	6'845	6'744	-1.5
Septembre	4'542	4'429	-2.5	3'401	3'035	-10.8	7'486	7'045	-5.9
Octobre	4'515	4'350	-3.7	2'886	2'932	+1.6	6'890	6'684	-3.0
Novembre	4'198	4'308	+2.6	3'387	3'198	-3.0	6'792	6'730	-0.9
Décembre	3'140	3'097	-1.4	5'245	4'774	-8.9	8'368	7'827	-6.5
Janvier	4'277	4'487	+4.9	4'176	4'811	+15.2	8'785	10'586	+20.5
Février	3'617	3'949	+9.2	5'274	2'734	-48.2	7'052	6'089	-13.7
Mars	3'983	3'926	-1.4	3'970	3'111	-21.6	6'948	6'272	-9.7
Total	48'933	48'089	-1.7	50'032	45'520	-9.0	90'924	88'442	-2.7

Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Avril	740	616	-16.8	1'747	1'455	-16.7	2'069	1'749	-15.5
Mai	711	689	-3.1	1'855	1'966	+6.0	2'166	2'281	+5.3
Juin	764	727	-4.8	1'933	2'142	+10.8	2'384	2'544	+6.7
Juillet	639	748	+17.1	1'431	1'625	+13.6	1'863	2'065	+10.8
Août	693	686	-1.0	1'200	251	-79.1	1'632	1'698	+4.0
Septembre	788	801	+1.6	1'226	1'201	-2.0	1'716	1'735	+1.1
Octobre	785	754	-3.9	1'176	1'147	-2.5	1'577	1'619	+2.7
Novembre	765	798	+4.3	1'184	1'211	+2.3	1'523	1'577	+3.5
Décembre	534	564	+5.6	1'728	1'433	-17.1	1'970	1'704	-13.5
Janvier	652	778	+19.3	1'242	1'359	+9.4	1'430	1'907	+33.4
Février	515	674	+30.9	904	1'006	+11.3	1'204	1'347	+11.9
Mars	650	746	+14.8	1'659	1'376	-17.1	1'877	1'780	-5.2
Total	8'236	8'581	+4.2	17'285	16'172	-6.4	21'411	22'006	+2.8

Source : SYMIC

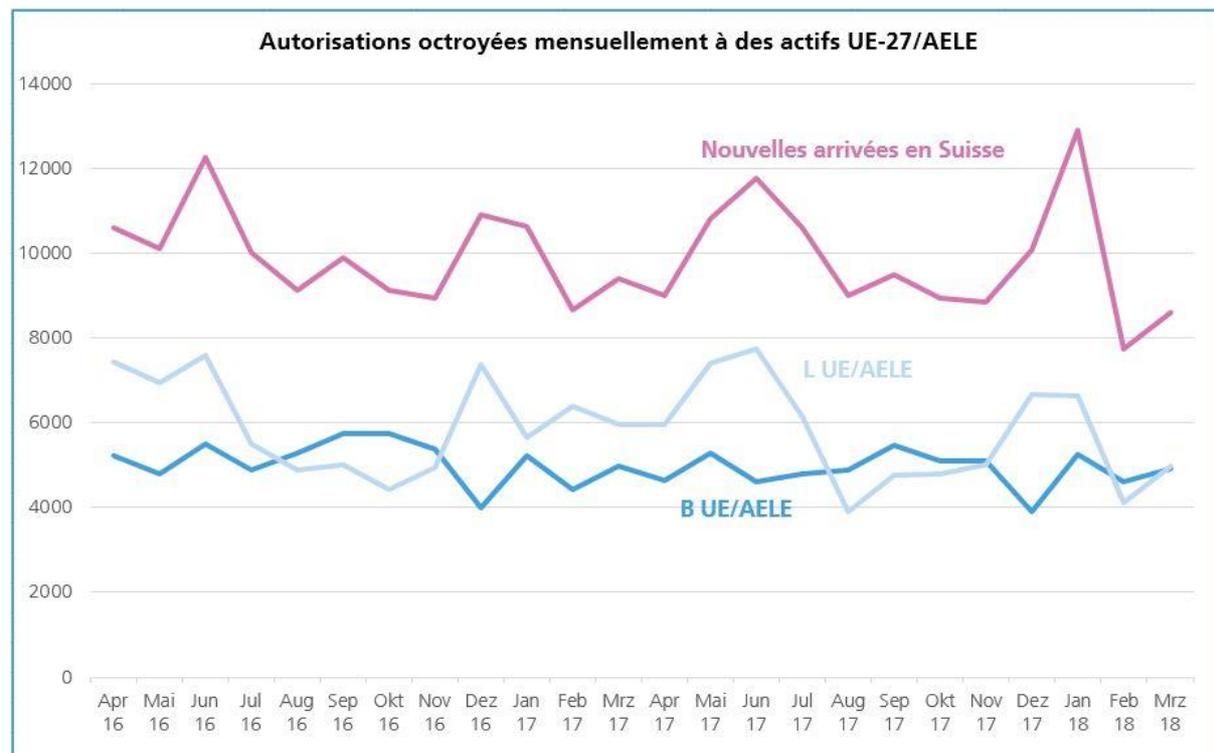
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %	2016 / 2017	2017 / 2018	Différence en %
Avril	63	305	+384.1	628	392	-37.6	569	605	6.3
Mai	65	638	+881.5	603	594	-1.5	548	916	+67.2
Juin	581	*191	-67.1	492	622	+26.4	978	919	-6.0
Juillet	372	58	-84.4	385	597	+55.1	632	640	+1.3
Août	406	0	-100.0	384	560	+45.8	659	564	-14.4
Septembre	406	249	-38.7	379	537	+41.7	675	721	+6.8
Octobre	448	0	-100.0	354	717	+102.5	660	643	-2.6
Novembre	425	0	-100.0	382	594	+155.5	621	541	-12.9
Décembre	321	249	-22.4	391	447	+14.3	555	544	-2.0
Janvier	301	0	-100.0	249	467	+87.6	399	401	+0.5
Février	289	0	-100.0	211	380	+80.1	393	305	-22.4
Mars	352	249	-29.3	340	491	+44.4	573	548	-4.4
Total	4'029	1'939	-51.9	4'798	6'398	+33.3	7'262	7'347	+1.2

Source : SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2017, les autorisations de séjour B sont contingentées pour les ressortissants de l'UE-2. 996 autorisations sont à disposition pour la période s'étendant entre le 1^{er} juin 2017 et le 31 mai 2018 ; 249 autorisations sont libérées par trimestre.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Autorisations de séjour B Contingent total= 78 (par trimestre : 19)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 748 (par trimestre : 187)

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2018 (1^{er} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2018	Solde actuel du contingent
Janvier	19	0	66	121
Février	0	0	49	72
Mars	0	0	38	34

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2016	2017	2018	2017	2018
Janvier	4'262	4'538	4'672	312'104	--
Février	3'984	3'781	4'082	312'104	--
Mars	4'892	3'994	4'159	312'104	--
Avril	4'980	5'121		316'236	
Mai	4'122	5'087		316'236	
Juin	4'641	4'241		316'236	
Juli	3'963	4'314		317'051	
Août	4'748	4'318		317'051	
Septembre	5'067	5'819		317'051	
Octobre	5'414	5'261		318'002	
Novembre	6'008	4'944		318'002	
Décembre	4'589	3'915		318'002	

Sources : Autorisations frontalières délivrées : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Mars 2017	Mars 2018	Différence	
			absolue	en %
Total général	805'752	819'523	13'771	1.7
Travailleurs	481'687	523'320	41'633	8.6
Indépendants	112'472	105'239	-7'233	-6.4
Travailleurs détachés	211'593	190'964	-20'629	-9.7

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	58'741	57'935	-806	-1.4
Travailleurs	26'980	28'400	1'420	5.3
Indépendants	9'580	8'759	-821	-8.6
Travailleurs détachés	22'181	20'776	-1'405	-6.3

Annonces par secteurs économiques

Total général	58'741	57'935	-806	-1.4
Agriculture	1'185	1'302	117	9.9
Industrie et artisanat	23'062	21'128	-1'934	-8.4
Services	34'494	35'505	1'011	2.9

Source : SYMIC

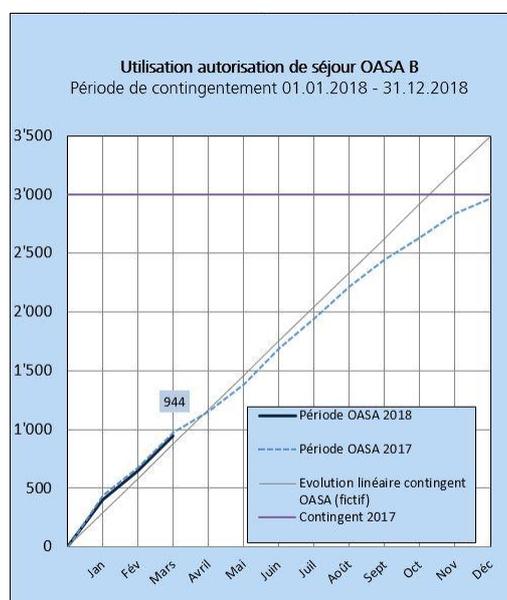
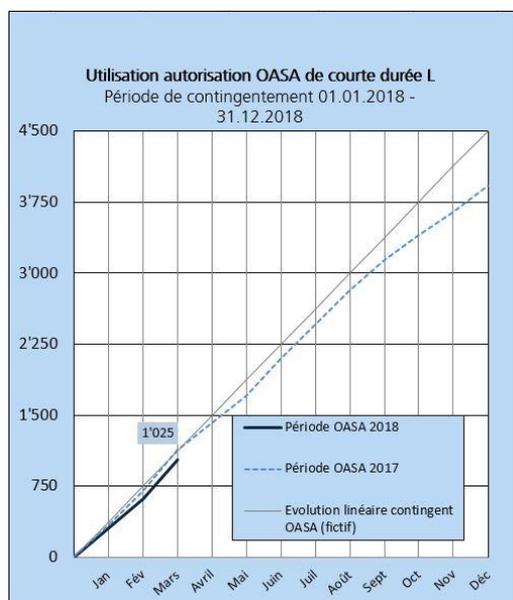
- Le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'[UE-17/AELE](#) a diminué d'avril 2017 à fin mars 2018 par rapport à la même période de l'année précédente. La diminution est de -2.7% (-2'482 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'[UE-8](#), le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a augmenté de +2.8% pendant cette même période (+595 personnes). D'avril 2017 à fin mars 2018, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'[UE-2](#) est observée (+1.2%, +85 personnes).
- Les [autorisations frontalières octroyées](#) ont augmenté de +4.1% en mars 2018 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En mars 2018, 29'535 [prestataires de service](#) ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a légèrement diminué (- 2'226 annonces ou -7.0%).
- Les [prises d'emploi de courte durée](#) auprès d'un employeur suisse ont augmenté en mars 2018 par rapport au même mois de l'année précédente (+5.3%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2018, cumulées
Janvier	337	305	443	400
Février	697	613	682	651
Mars	1'130	*1'025	978	*944
Avril	1'418		1'155	
Mai	1'708		1'385	
Juin	2'098		1'689	
Juillet	2'460		1'945	
Août	2'823		2'215	
Septembre	3'139		2'451	
Octobre	3'401		2'636	
Novembre	3'648		2'840	
Décembre	3'922		2'968	

Source : SYMIC

* Fin mars 2018, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 1'744 permis B et 2'911 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 866 permis B et 1'149 permis L.

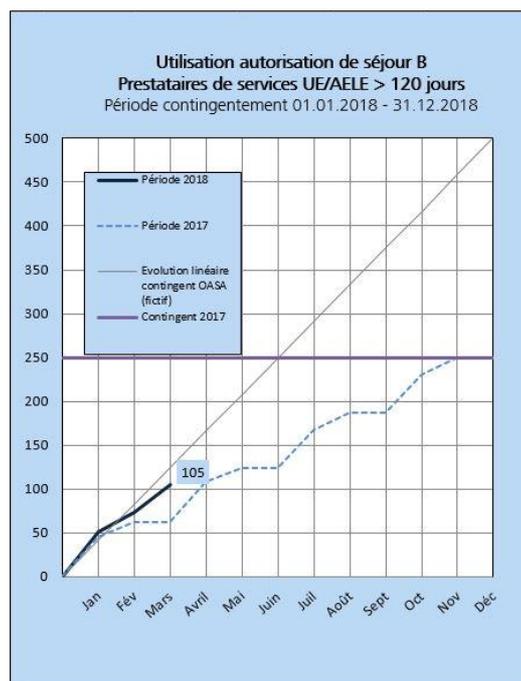
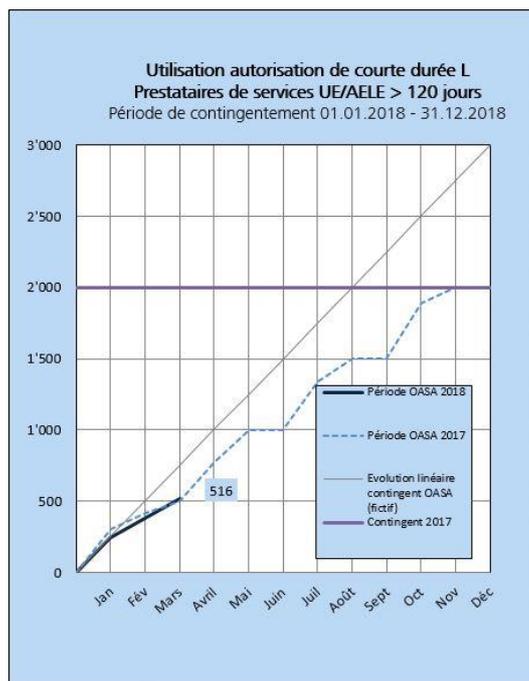


- 4'500 autorisations de séjour de courte durée L et 3'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin mars 2018, à 23% des autorisations de séjour de courte durée L et 27% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées	Utilisation au cours de la période 2017, cumulées	Utilisation au cours de la période 2018, cumulées
Janvier	303	245	45	51
Février	417	384	62	73
Mars	500	516	62	105
Avril	769		108	
Mai	1'000		124	
Juin	1'000		124	
Juillet	1'342		167	
Août	1'500		187	
Septembre	1'500		187	
Octobre	1'886		231	
Novembre	2'000		250	
Décembre	2'000		250	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin mars 2018, à 17% des autorisations de séjour de courte durée L et à 21% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'074	5'061	-0.3	15'025	15'582	3.7
Agriculture	185	165	-10.8	515	490	-4.9
Industrie et artisanat	990	936	-5.5	2'918	2'975	2.0
Services	3'899	3'960	1.6	11'592	12'117	4.5
UE-17	4'014	3'960	-1.3	12'078	12'595	4.3
Agriculture	71	59	-16.9	207	185	-10.6
Industrie et artisanat	794	738	-7.1	2'350	2'404	2.3
Services	3'149	3'163	0.4	9'521	10'006	5.1
UE-8	710	797	12.3	2'007	2'377	18.4
Agriculture	82	86	4.9	231	240	3.9
Industrie et artisanat	127	150	18.1	383	475	24.0
Services	501	561	12.0	1'393	1'662	19.3
UE-2	332	272	-18.1	892	481	-46.1
Agriculture	32	20	-37.5	77	63	-18.2
Industrie et artisanat	68	42	-38.2	179	74	-58.7
Services	232	210	-9.5	636	344	-45.9
Croatie	6	19	216.7	17	80	370.6
Agriculture	0	0		0	2	
Industrie et artisanat	0	3		4	14	250.0
Services	6	16	166.7	13	64	392.3

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la [population étrangère résidente permanente](#) a augmenté pendant les mois de janvier et mars 2018 dans les secteurs économiques « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période de l'année précédente. Elle a diminué dans le secteur « agriculture ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la [population résidente non permanente de nationalité étrangère](#), elle a augmenté dans le seul secteur économique des « services » par rapport à la même période de l'année précédente.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'802	5'074	-12.5	17'979	18'521	3.0
Agriculture	1'120	935	-16.5	1'768	1'640	-7.2
Industrie et artisanat	1'120	873	-22.1	2'679	2'513	-6.2
Services	3'562	3'266	-8.3	13'532	14'368	6.2
UE-17	3'937	3'286	-16.5	13'713	13'555	-1.2
Agriculture	313	241	-23.0	468	422	-9.8
Industrie et artisanat	989	730	-26.2	2'361	2'131	-9.7
Services	2'635	2'315	-12.1	10'884	11'002	1.1
UE-8	1'462	1'286	-12.0	3'380	3'622	7.2
Agriculture	703	579	-17.6	1'108	988	-10.8
Industrie et artisanat	101	88	-12.9	231	223	-3.5
Services	658	619	-5.9	2'041	2'411	18.1
UE-2	326	425	30.4	729	1'118	53.4
Agriculture	103	114	10.7	190	228	20.0
Industrie et artisanat	18	44	144.4	63	125	98.4
Services	205	267	30.2	476	765	60.7
Croatie	71	72	1.4	136	207	52.2
Agriculture	1	1	0.0	2	2	0.0
Industrie et artisanat	12	11	-8.3	22	33	50.0
Services	58	60	3.4	112	172	53.6

Source : SYMIC

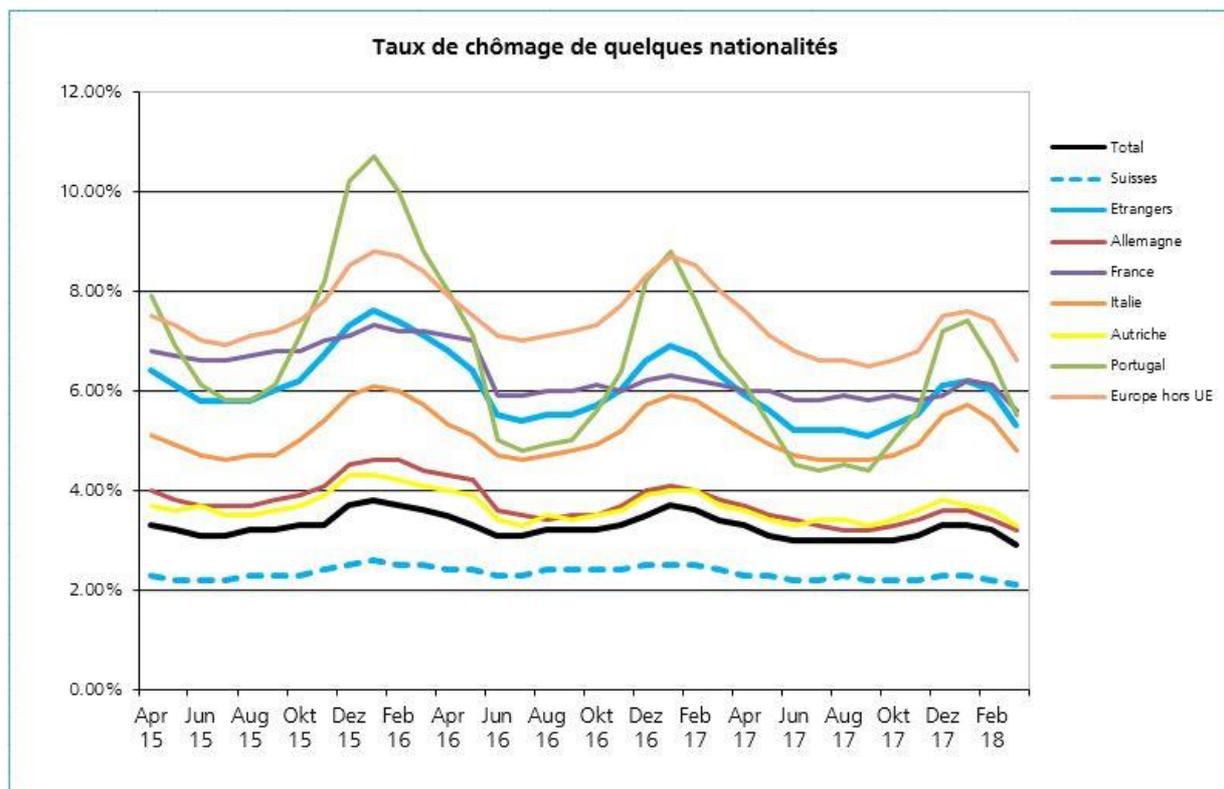
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE, par branche économique, de janvier en mars 2018

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'366
Restauration et hébergement	1'070
Agriculture	867
Santé et service vétérinaire	729
Construction proprement dite	556

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Mars 2017	Mars 2018
Total	3.4%	2.9%
Etrangers	6.3%	5.3%
Suisses	2.4%	2.1%



Source : SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	9	9	0.0	21	19	-9.5
Par suite de violence conjugale	1	1		2	3	50.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	8	8		19	16	-15.8
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	298	345	15.8	836	912	9.1
Sans papiers ⁵ a) ⁶	82	61		138	175	26.8
Parent étranger d'un enfant suisse	10	13		27	42	55.6
Intérêts publics majeurs	5	3		14	11	-21.4
Conversion de permis F ⁷ en permis B b) ⁵	129	212		457	529	15.8
Conversion de permis N ⁸ en permis B c) ⁵	13	6		34	10	-70.6
Autres exceptions ⁹	59	50		166	145	-12.7
Total	307	354	15.3	857	931	8.6

Source : SYMIC

⁵ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEtr en relation avec l'art. 31 OASA).

⁶ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁷ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁸ Permis N = requérants d'asile.

⁹ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) ¹⁰ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - mars 2018
Afghanistan	129
Chine	58
Somalie	57
Brésil	49
Kosovo	47
Sri Lanka	40
Syrie	34
Erythrée	33
Irak	29
Serbie	28
Autres	210
Total	714

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'522	3'335	-5.3	10'434	10'188	-2.4
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	833	670	-19.6	2'224	2'107	-5.3
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'689	2'665	-0.9	8'210	8'081	-1.6

Source : SYMIC

¹⁰ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	3'522	3'335	-5.3	10'434	10'188	-2.4
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'639	1'675	2.2	5'181	5'163	-0.3
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'883	1'660	-11.8	5'253	5'025	-4.3

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - mars 2018
Italie	998
Allemagne	830
Kosovo	647
France	635
Portugal	599
Macédoine	413
Brésil	339
Espagne	328
Royaume-Uni	308
Inde	299
Autres	4'792
Total	10'188

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018	Différence en %
Naturalisations	4'178	2'919	-30.1	10'178	7'098	-30.3
ordinaires	3'328	2'182	-34.4	7'551	5'171	-31.5
facilitées et réintégrations	850	737	-13.3	2'627	1'927	-26.6

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %
Allemagne	490	483	-1.4
Italie	650	318	-51.1
Kosovo	294	248	-15.7
Portugal	373	193	-48.3
France	284	187	-34.2
Turquie	159	145	-8.8
Espagne	142	100	-29.6
Macédoine	129	86	-33.3
Serbie	186	85	-54.3
Royaume-Uni	87	67	-23.0

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Mars 2017	Mars 2018	Différence en %	Janvier - mars 2017	Janvier - mars 2018	Différence en %
Total	7'494	7'965	6.3	20'261	21'995	8.6
octroyées de manière anticipée ¹¹	292	294	0.7	837	801	-4.3

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - mars 2018
Inde	67
Roumanie	67
Hongrie	61
Russie	53
Pologne	47

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 21'995 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier et mars 2018, dont 801 (3.6%) de manière anticipée.

¹¹ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).